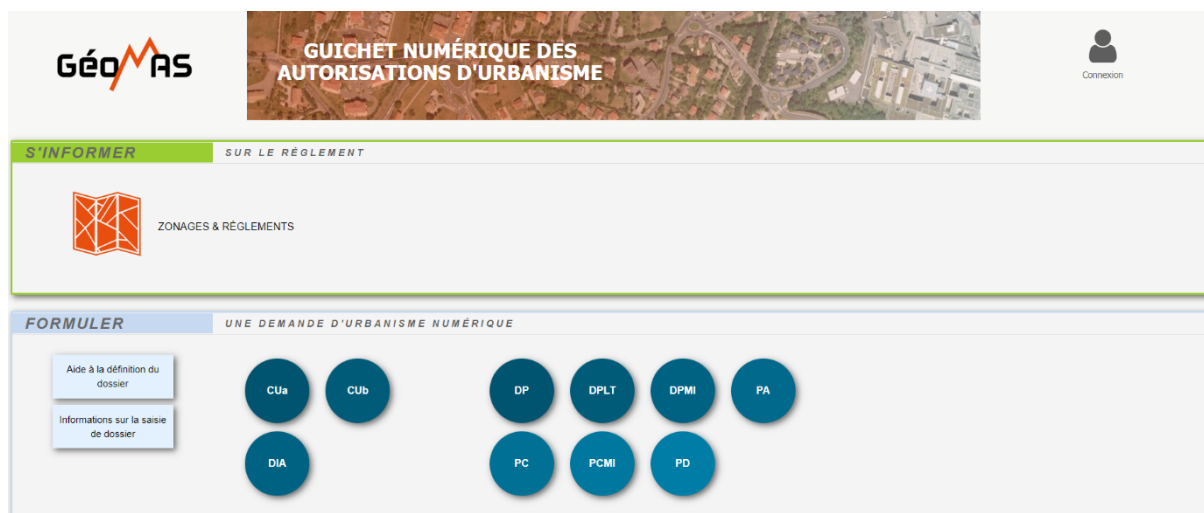


Pour l'ensemble de ses communes, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon a déployé un téléservice : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) permettant le dépôt et l'instruction sous forme « dématérialisée ».

Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ..., **il est désormais possible pour les citoyens et les professionnels de déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, grâce au GNAU, 24h/24 et 7 jrs/7.**

Ce guichet est accessible à partir de l'adresse suivante : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau/#/>



Depuis votre espace personnel, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable et échanger avec l'administration.

Chaque échange générera un accusé de réception et une mise à jour de votre dossier ; vous pourrez ainsi suivre l'évolution de votre demande en temps réel.

Le dépôt sur le GNAU n'est pas obligatoire mais recommandé, son objectif étant de diminuer le nombre de dossiers papier. Toutefois, le dépôt papier sera toujours possible, notamment pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil.

